



# LA RETRAITE

Une bataille CGT

# *La retraite : un choix de société*

*“Il faut en finir avec la souffrance, l’indignité et l’exclusion. Désormais, nous mettrons l’homme à l’abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie.”*

Extrait du premier discours d’Ambroise Croizat comme ministre du travail

# LE SYSTÈME ACTUEL

# Système actuel de retraite

**Ordonnance du 19 octobre  
1945**

instaure régime général de retraites

**Système par répartition**

Les cotisations des travailleurs sont  
immédiatement utilisées pour payer  
les pensions des retraités

**Système à prestations  
définis**

Le taux de remplacement (rapport entre  
pension et salaire) est garanti.

**Système redistributif et  
solidaire**

Prise en compte des aléas de  
carrière ou de vie

Systeme  
actuel

*L'âge de  
départ*

Dans le public :

- 62 ans pour les sédentaires
- 60 ans, 57 ans, 52 ans pour les agents classés en service actif

Dans le privé :

- Avant 62 ans = départs anticipés
- 62 ans si taux plein
- (ex : né.e.s en 1957 = 166 trimestres,  
né.e.s en 1973 = 172 trimestres.)
- 67 ans âge automatique du taux plein sans décote

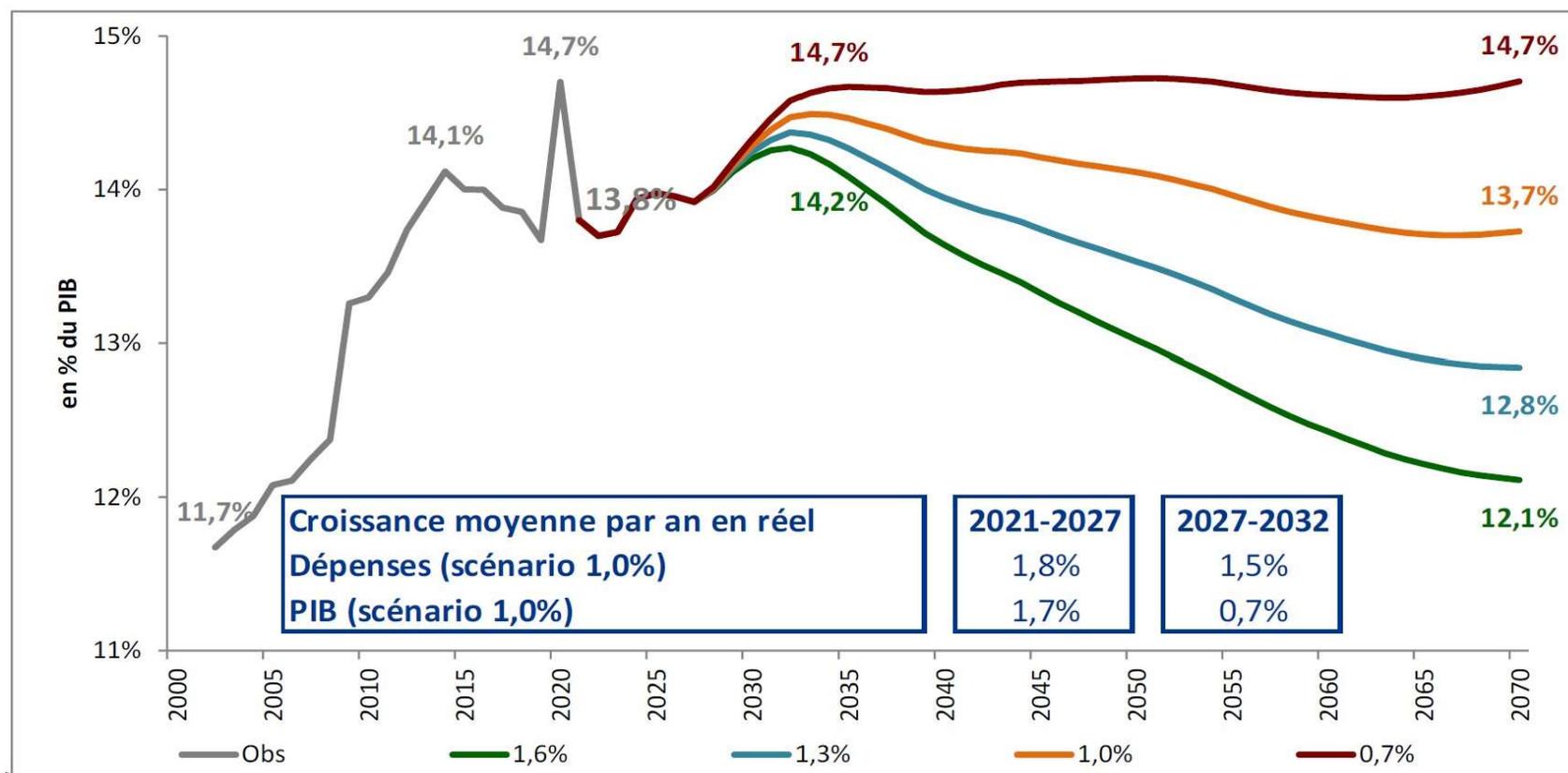
# Les réformes paramétriques = Une dégradation progressive

Depuis plus de 30 ans, les attaques contre les retraites n'ont pas arrêté :

- ▶ **1987 : Loi Seguin.** impose que les pensions de retraites soient revalorisées sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen.
- ▶ **1993 : Réforme Balladur,** passage de 37,5 ans à 40 ans de durée d'assurance pour les salariés du privé, passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension.
- ▶ **1995 : Réforme Juppé,** retrait du projet de « régime universel ». Les régimes spéciaux gardent leurs particularités grâce aux mobilisations.
- ▶ **2003 : Réforme Fillon :** allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans. Application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique
- ▶ **2010 : Réforme Woerth :** repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités
- ▶ **2013 : Réforme Hollande ;** augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973.

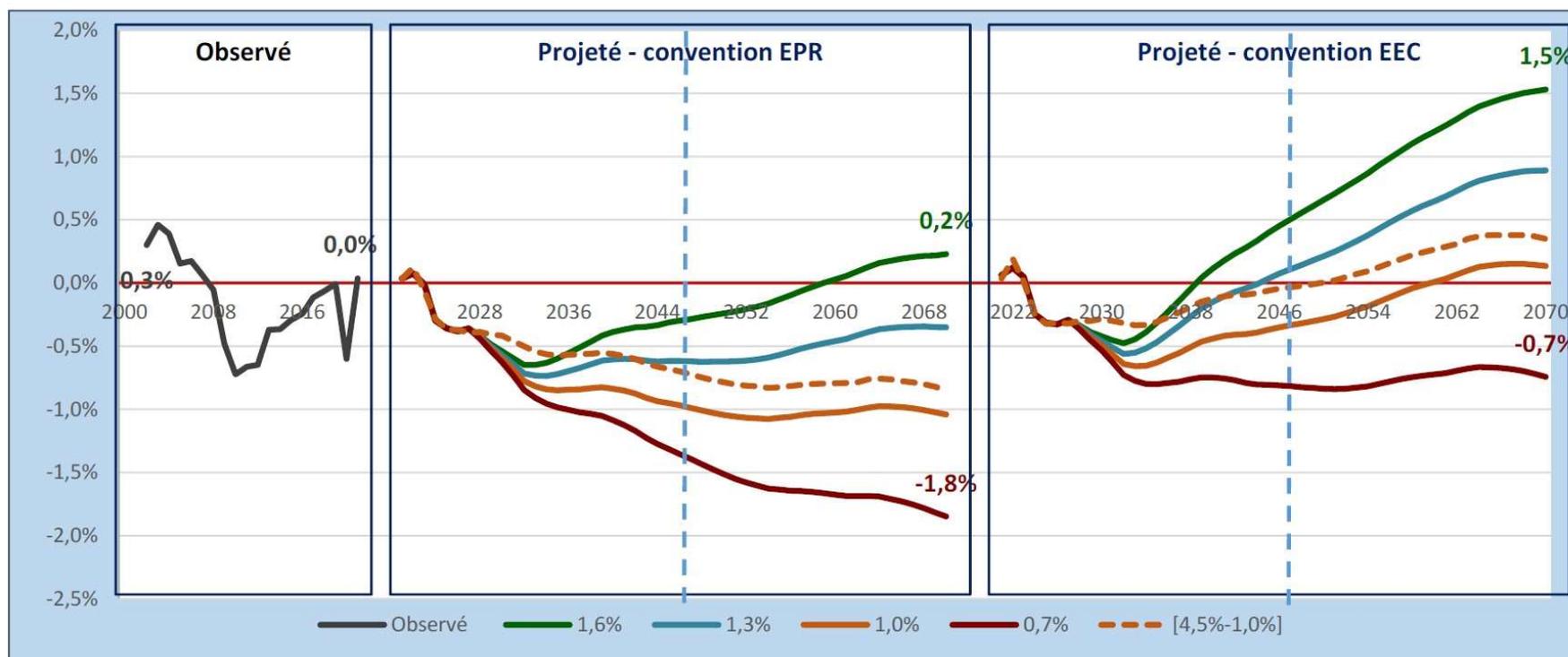
# Part des dépenses de retraite, 350Md€ par an, dans le PIB, suivant plusieurs scénarii d'évolutions.

Part des dépenses du système de retraite dans le PIB



# Le système de retraite serait déficitaire en moyenne sur les 25 prochaines années, mais les réserves constituées permettent largement de l'assumer

Solde du système de retraite en % du PIB



Équilibre annuel du régime de la FPE et des régimes subventionnés

Contribution de l'État constante en % PIB

Sources : rapports à la CCSS 2002-2021 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

# Les raisons de la dégradation du solde entre 2021 et 2032

- ▶ Le solde du système de retraite est excédentaire en 2021 et 2022
- ▶ Entre 2021 et 2027 le solde du système de retraite se dégrade sensiblement (de 0,0 point de PIB en 2021 à 0,4 point de PIB en 2027 scénario 1,0% et convention EPR)
  - Part des ressources dans le PIB -0,3 point le PIB (principalement des hypothèses sur les rémunérations dans la FPT et FPH cotisants à la CNRACL)
  - Part des dépenses de retraite dans le PIB +0,1 point (effet de la différence d'évolution entre les prix à la consommation et les prix du PIB)
- ▶ Entre 2027 et 2032, le solde continuerait à se dégrader (de 0,4 point de PIB en 2027 à 0,8 point de PIB en 2032), en particulier pour les régimes de base des salariés du privé : principalement effet de l'augmentation de la part des dépenses dans le PIB du fait du net ralentissement de la croissance (transition du taux de chômage vers sa cible de long terme).

# Des Réserves Financières Conséquentes.

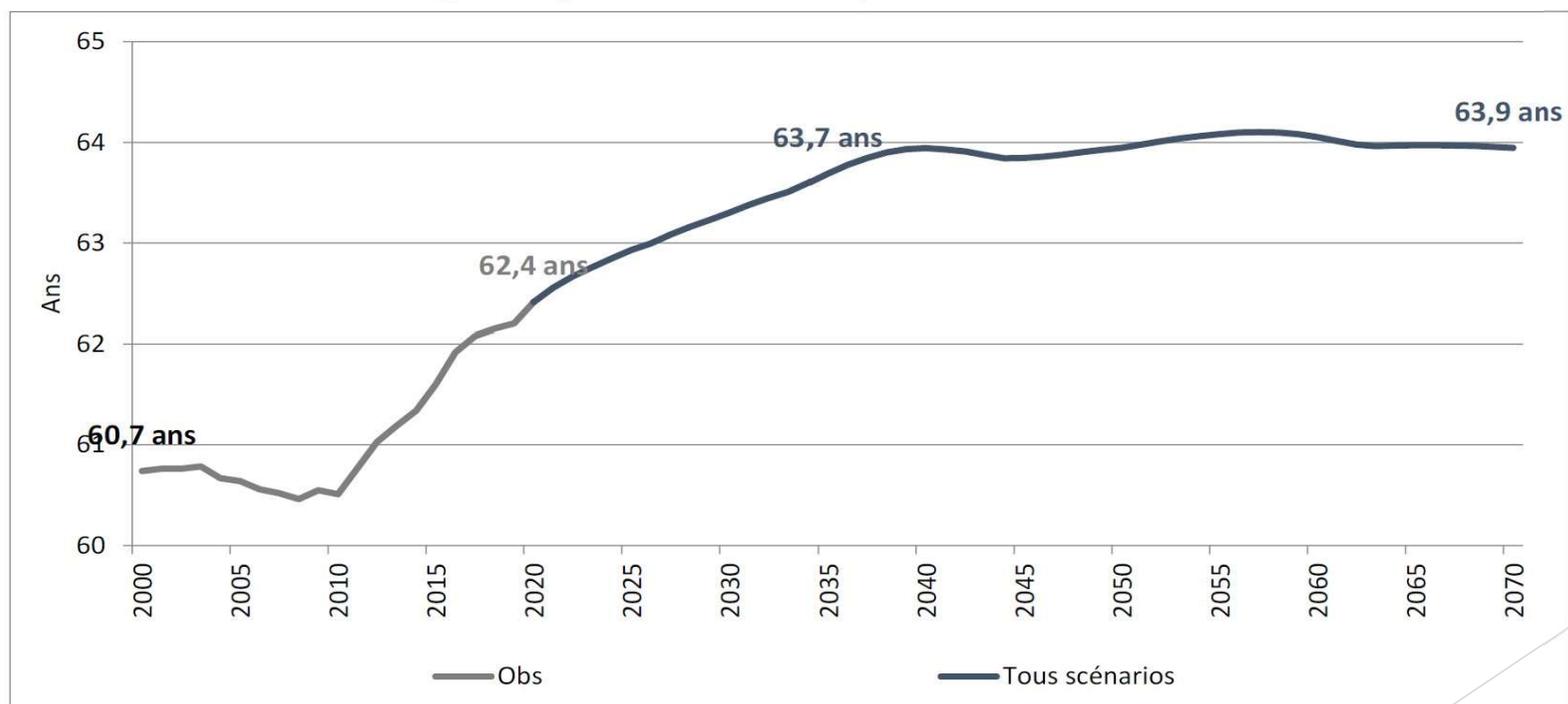
- Le rapport de la Cour des Comptes 2022 a examiné la situation de 23 organismes de retraite dont le total des réserves représentait fin 2020 un montant de 164,3 Md€, assurant l'équilibre des régimes pour les 20 prochaines années.
- L'Agirc-Arrco a cumulé 65 milliards de réserves, permettant d'assurer l'équilibre économique pour les 15 prochaines années.
- Le déficit des retraites attendu, 10 Md€ par an pendant 10 ans peut être largement compensé par les réserves. **Macron annonce 10 Md€ de cadeaux/an, aux entreprises, il veut les prendre sur nos réserves.**
- **Pourtant :** . La part du chômage baisse, amenant de nouveaux cotisants.
  - . 3,5% d'augmentation des Salaires, c'est 6 Md€ de cotisations supplémentaires pour les retraites.
  - . L'égalité salariale Hommes Femmes, c'est 5,5 Md€ de cotisations supplémentaires,

# La réforme Macron **2023**

Ce que l'on en sait, au  
19 janvier...

## Un âge de départ à la retraite qui augmenterait du fait des réformes passées pour atteindre 64 ans

Âge conjoncturel de départ à la retraite



Sources : DREES, modèle Ancêtre et projections COR – septembre 2022.

- ▶ Réforme qui rentrerait en vigueur dès « l'été 2023 »)
  - ▶ *Une réforme paramétrique (qui change un ou des paramètres dans le système actuel (ex :âge, nombres de trimestres..))*
  - ▶ Report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans.
  - ▶ Dès 2023 pour la génération 1961 l'allongement se fera de 3 mois par an jusqu'à la génération de 1968
  - ▶ Un minimum de pension de 1200 euros pour une carrière complète
  - ▶ Suppression des régimes spéciaux
  - ▶ Report de certains départs anticipés à 58,60, 62 ans, pour un début de carrière à 16,18 ou 20 ans. Mais avec 44 ans de cotisation et cumuler 5 trimestre avant 20 ans,
  - ▶ Revoir les départs anticipés pour « Usure Professionnelle »

<b>Génération 1961</b> : 62 ans et 3 mois, en 2023
<b>Génération 1962</b> : 62 ans et 6 mois, en 2024
<b>Génération 1963</b> : 62 ans et 9 mois, en 2025
<b>Génération 1964</b> : 63 ans en 2026
<b>Génération 1965</b> : 63 ans et 3 mois, en 2027
<b>Génération 1966</b> : 63 ans et 6 mois, en 2028
<b>Génération 1967</b> : 63 ans et 9 mois, en 2029
<b>Génération 1968</b> : 64 ans en 2030

# Report de l'âge de départ à 64 ans

- ▶ Repousser l'âge de départ c'est allonger une période entre 58 et 62 (actuellement) où les travailleurs ne sont plus en activité (environ 20%) et constitue un « *sas de précarité* » ou *un allongement des « périodes de précarité » avant la retraite.*
- ▶ Repousser l'âge de départ à la retraite, c'est augmenter le chômage, la maladie, l'invalidité...et les besoins en financement qui vont se déplacer (pour 1 euro en moins lié à la réforme cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques).
- ▶ Plus on repousse l'âge de départ plus il y a de chance que les futurs retraités prennent leur retraite en plus mauvaise santé.
- ▶ Développer sur les conditions de travail qui se dégradent. Un allongement du départ à la retraite veut dire travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions avec un impact sur la santé des travailleurs et futurs retraités
- ▶ Remise en question d'une retraite est un deuxième temps de la vie Les travailleurs ont participé à la production, à la richesse du pays et ont droit à cette nouvelle période de leur vie. Ce n'est pas parce qu'ils ne produisent plus qu'ils ne sont plus utiles. Ils ont un rôle social fondamental (associatif, familial, vie de quartier...).

# Des Années de Vie en bonne santé en moins

**Ce projet de réforme est une nouvelle illustration du dogmatisme libéral qui gouverne la France :  
ce sont les ménages et singulièrement les plus modestes qui sont mis à contribution **en prélevant des temps de vie,** alors que l'argent existe pour maintenir les dispositions actuelles, voire pour les améliorer.**

## **Le report à 64 ans de l'âge légal de départ en retraite amène les actifs au-delà de l'espérance de vie en bonne santé et sans incapacité.**

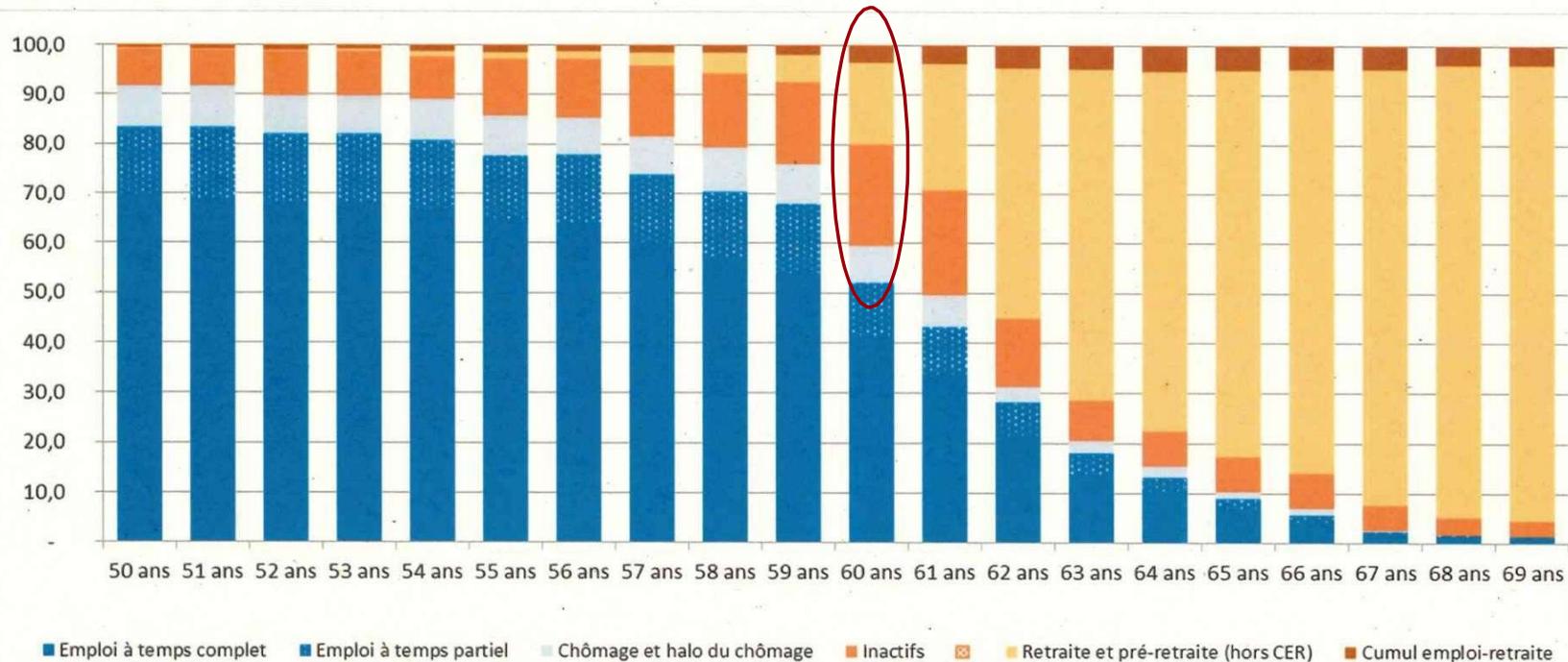
Il ne règle pas l'emploi des seniors : aujourd'hui, moins de 40% des 60-64 ans occupent un poste, seulement 17% sont retraités ou pré-retraités ; le reste est privé d'emploi.

Dans ce projet, la prise en compte de la pénibilité reste marginale dans le calcul de la retraite et dans les aménagements possibles, alors que de nouvelles pénibilités se constatent dans les entreprises.

Les jeunes dont la moyenne d'âge d'entrée dans l'emploi est de 24 ans (après les études) et les carrières hachées, notamment celles des femmes, vont être particulièrement pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation.

# Un français sur deux n'est plus en emploi à 60 ans

## Situation sur le marché du travail entre 50 et 69 ans en 2021



Lecture : parmi les personnes résidant en France en 2021 et âgées de 60 ans, 41,4 % étaient en emploi à temps complet, 10,6 % en emploi à temps partiel et 20,6 % étaient inactives au sens du BIT.

Source : Rapport annuel du COR 2022, figure 5.3 (d'après INSEE, Enquêtes Emploi ; calculs DARES)

# Minima de Pension et Carrières Longues

- La réforme ne règle pas l'emploi des seniors : aujourd'hui, moins de 40% des 60-64 ans occupent un poste, seulement 17% sont retraités ou pré-retraités ; le reste est privé d'emploi.
- Dans ce projet, la prise en compte de la pénibilité reste marginale dans le calcul de la retraite et dans les aménagements possibles, alors que de nouvelles pénibilités se constatent dans les entreprises. **La notion d'Usure Professionnelle, portée par le texte renvoie à l'Usure des salariés par le travail, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour assurer la santé des salariés,**
- Les jeunes dont la moyenne d'âge d'entrée dans l'emploi est de 24 ans (après les études) et les carrières hachées, notamment celles des femmes, vont être particulièrement pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation.

# Minima de Pension

- Le minima de pension annoncé à 1200 € s'appliquera uniquement pour des carrières pleines, profil désormais rare.
- Ils restent à peine supérieurs au seuil de pauvreté actuellement à 1130€. C'est insuffisant pour vivre dans des conditions dignes.
- Enfin, alors que la population française vieillit et que les retraités représentent une part plus importante de la population, la contrainte du gouvernement de ne pas ajouter de nouveaux financements conduit de fait, mais sans le dire, à choisir d'abaisser les pensions de retraite.



# Les Régimes Spéciaux

Un exemple revendicatif à supprimer :

- ▶ Depuis 1945, Des Régimes Pionniers
  - ▶ Une anticipation d'âge pour pénibilité;
  - ▶ Une référence au dernier salaire;
  - ▶ Une reversion sans conditions de ressources.
- 
- ▶ Un exemple à détruire pour le Medef qui refuse toute anticipation d'âge pour pénibilité

# Ce que revendique la CGT

- ▶ **Départ à la retraite dès 60 ans à taux plein.**
- ▶ Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition,
- ▶ Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète.
- ▶ Elever le minimum de pension au niveau du Smic (**revendiqué par la CGT à 2000€**) pour une carrière complète
- ▶ Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix
- ▶ Prendre en compte les années d'étude au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à pôle emploi
- ▶ Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes

# Financer de bonnes retraites c'est possible !

- ▶ Selon une étude du COR Il faudrait 100 à 120 Mds€ en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :
  - Une ouverture du droit à retraite à 60 ans
  - Une Indexation sur les salaires

# Financer de bonnes retraites par répartition et à prestations définies c'est possible : les propositions de la CGT

## ► Modifier la répartition des richesses :

- Le passage du taux de chômage à 7,4% en 2022 dégagerait 10 Mds€
- Une augmentation des salaires de 3,5% dégagerait 6,5 Mds€ pour financer les retraites
- L'augmentation d'un point fonction publique : 6 Mds€
- Intégration des primes dans la Fonction publique : 6 Mds€
- Égalité salariale femmes-hommes 5,5 Mds€

# Financer de bonnes retraites par répartition et à prestations définies c'est possible : les propositions de la CGT

- ▶ **Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération**
  - ▶ Les exonérations de cotisations sociales représentent 66 Mds€ de cadeaux au patronat. (Sources commission des comptes de la sécurité sociale) La suppression de ces exonérations permettrait de dégager 20 Mds€ de nouvelles Cotisations pour financer les retraites
  - ▶ Soumettre à cotisations l'épargne salariale rapporterait 10 Mds€
  - ▶ L'instauration d'un « malus sur les emplois précaires pourrait rapporter jusqu'à 10 Mds€
  - ▶ La lutte contre la fraude aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 Mds€ par an aux retraites (source ACOSS)